

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 JANVIER 2018 A 19 H 30

L'an **deux mil dix-huit, le dix-neuf janvier à 19 h 30**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la suite de la convocation du **10 janvier 2018**.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Paul HILPERT, François SALING, Fabrice DAMILO, Tulio PALA, Eliane FISCHER, Dominique LEBLANC, Walter GATTERA, Frédéric BAUMANN, Dominique MERTZ, Jean PROFIT, Céline HOTTIER, Linda ALESSI, Souhaila BOUKROUNA, Yves HERMAN, Areskya MEZIANI et Samaye TURKELI.

Absents excusés et procurations :

Isabelle FILORIZZO, Lucienne DESOGUS

Le Maire propose de rajouter les points suivants :

- Dotation concours maisons fleuries 2017 sur exercice 2018
- RIFSEEP modification de la délibération du 23 novembre 2017
- Appel à candidature SAFER GRAND EST

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'approuver le dernier compte rendu du conseil municipal.

Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal décide de désigner comme secrétaire de séance :
M. Yves HERMAN

I) RESSOURCES HUMAINES

I.A. Modification du tableau des emplois communaux

- VU** la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2.
- VU** la liste d'aptitude publiée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**,

- **de modifier à compter du 1^{er} mars 2018** le tableau des emplois communaux. Cette modification porte sur la création du poste d'ASEM principale 2^{ème} classe (30/35^{ème}) suite à la réussite à un concours de Mme Lina KHOUNI.

I.B. RIFSEEP - Modification de la délibération du 23 novembre 2017 « partie VI - portant modalité de retenue ou de suppression pour absence sur le CIA »

En parcourant la partie concernant le cas de maladie, il a été constaté une erreur de rédaction sur la suppression du CIA en cas de maladie « au-delà de 10 jours consécutifs ».

La rédaction à prendre en compte est la suivante :
« en cas de maladie ordinaire, le versement du CIA est suspendu jusqu'à la reprise ».

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité**,

- **d'adopter** cette rectification qui viendra modifier la délibération du conseil municipal du 23 novembre 2017.
- elle entrera en vigueur **le 1^{er} février 2018**.

II) TRAVAUX

II.A Mise en accessibilité des arrêts de bus de la RD910 Délibération autorisant le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Moselle

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**,

- **d'autoriser le Maire** à signer la convention relative au réaménagement de deux arrêts de bus le long de la route départementale n° 910 à Thédینگ entre les PR. 56+060 A 56 + 145. Celle-ci sera signée à l'issue des travaux.

III) FINANCES

III.A. Demande de subvention

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- **d'allouer une subvention de 50 €** à l'Amicale des Porte-drapeaux Anciens Combattants Militaires et Patriotes Français de Forbach Moselle-Est.

Cette subvention permettra d'aider financièrement les actions menées par cette amicale dans le cadre du Devoir de Mémoire aux Jeunes Générations.

III.B. Demande de subvention au titre des amendes de police Création d'un trottoir route de Forbach (Schlüsselberg)

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- **de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Moselle au titre des amendes de police 2018** une subvention à hauteur de 30 % pour les

travaux de construction d'un trottoir route de Forbach (Schlüsselberg) à Théding et estimés à 125.486 € HT

- **d'adopter** le plan de financement ci-après :

Libellés des dépenses	Montant HT	Libelles des recettes	Montant HT
TRAVAUX		subventions	
Const. Trottoirs Schlüsselberg (route de Forbach)	116 191 €	Subv. Am. Police 30 % sur max. 100.000 € HT	30 000 €
Honoraires (cabinet ADL)	9 295 €	Fonds propres	
		Commune de Théding	95 486 €
TOTAL GENERAL HT	125 486 €	TOTAL GENERAL HT	125 486 €

III.C. Contrat de la politique de la Ville exercice 2017

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** moins une opposition : S. TURKELI et trois abstentions : F. DAMILO - W. GATTERA - D. MERTZ - C. HOTTIER - A. MEZIANI.

- **de verser** aux différents intervenants (Mission Locale, EFIC Formations) les participations financières telles qu'elles avaient été prévues dans le Contrat de Ville de 2017. Ces participations sont détaillées ci-après :
- **A la Mission Locale pour l'Insertion** de Freyming-Merlebach pour les actions suivantes :
 - « Réduire la fracture numérique »
Mission Locale pour l'Insertion - 75 €
 - « L'emploi d'abord » Mission Locale pour l'Insertion - 150 €
- **A EFIC Formation** (entreprise de formation pour l'insertion par le Compagnonnage) de Freyming-Merlebach pour l'action suivante :
 - « Impulsion métiers du bâtiment » - 578 €

III.D. Concours « Maisons fleuries 2017 » - fixation de la dotation pour l'exercice 2018

Le jury du concours des « Maisons Fleuries 2017 » a arrêté la liste des lauréats de l'année 2017. Ceux-ci seront dévoilés lors des vœux du Maire du 26 janvier prochain. Néanmoins le conseil municipal peut déjà fixer la dotation de l'exercice 2018 qui sera reprise sur le budget primitif. Elle sera de **920 €**.

4 prix seront décernés pour le village, 3 pour le Quartier Allmend et 3 pour le Quartier Sud. Se rajoute, le prix d'excellence, et les bénévoles (5).

3 abstentions : D. Mertz - F. Damilo - Y. Herman.

IV) URBANISME

IV.A Appel à candidature SAFER GRAND EST

Dans le cadre de la convention qui nous lie avec la SAFER GRAND EST (DCM du 23.11.2017) la commune a été destinataire d'un appel à candidature pour des terrains qui seront mis en vente. En analysant les terrains notre attention a été appelée sur deux parcelles spécifiques sur lesquelles la commune peut exercer son droit de préemption. Si la première cadastrée section 5 parcelle 517 n'a qu'une contenance de 0,30 are et doit être acquise pour le trottoir (déjà réalisé), la seconde doit faire l'objet d'une acquisition. Elle est cadastrée section 5 numéro 597 et à une contenance de 12,90 ares. Ces deux parcelles sont situées en zone AU du PLU.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de proposer sa candidature pour l'acquisition** des parcelles suivantes
 - section 5
 - numéro 517 d'une surface de 0,30 ares
 - numéro 597 d'une surface de 12,90 ares
- **d'en informer** la SAFER Grand'Est de METZ.

V) DIVERS

- Les orientations budgétaires pour l'année 2018 seront brièvement exposées par le Maire
- Vœux du Maire - le vendredi 26 janvier 2018 à partir de 18 h 30 au Foyer Socio-culturel

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 00.